



Classe de troisième prépa-métiers

Updated 03 April 2025

S'adressant aux élèves qui souhaitent conforter leur projet d'orientation vers la voie professionnelle ou l'apprentissage à l'issue de leur scolarité au collège, cette 3^e permet de découvrir des métiers et des formations professionnelles tout en suivant les enseignements classiques dispensés en 3^e avec dérogation permettant quelques aménagements.

Les élèves volontaires sont, le plus souvent, scolairement fragiles mais prêts à se mobiliser sur la base de démarches et pratiques pédagogiques spécifiques. Ils se présentent au diplôme national du brevet (consulter la fiche spécifique [DNB](#) sur notre site) dans la série de leur choix.

Sommaire

- **[La fiche du Film annuel](#)**

- [Objectifs](#)
- [Admission en 3e prépa-métiers et organisation](#)
- [Horaires](#)
- [Constitution de l'équipe éducative](#)
- [Séquences de découverte professionnelle](#)
- [Évaluation des élèves](#)

- **[Boîte à outils](#)**
- **[Textes officiels](#)**

- [Dispositions codifiées](#)
- [Arrêtés](#)
- [Textes infra-réglementaires](#)
- [Pour aller plus loin](#)



LA FICHE DU FILM ANNUEL

Objectifs

Le principal objectif de la troisième prépa-métiers est de donner du sens à l'acquisition de savoirs grâce à la combinaison d'une pédagogie de projet associée à des actions de découverte professionnelle. Il s'agit pour les élèves notamment de :

- maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture du palier 3 ;
- préparer et présenter le DNB dans l'une des séries existantes ;
- découvrir plusieurs environnements professionnels et les métiers associés pour construire leur projet d'orientation et de formation. Un travail en réseau d'établissements enrichit cette découverte de la diversité des parcours proposés pour l'année suivante. Ces partenariats, matérialisés par des conventions, concourent à une ouverture bénéfique à l'élève ; déplacements entre établissements, exploration de différentes modalités pédagogiques, d'organisation des enseignements.

Cette classe vise en particulier à éviter le décrochage et les sorties sans qualification en proposant une organisation spécifique où tous les enseignements sont mobilisés autour du projet de l'élève.

L'accès aux formations professionnelles de ces élèves est favorisé par une bonification, sous l'autorité du recteur d'académie, dans le traitement de leur demande d'affectation vers la voie professionnelle. Toutefois, rien ne leur interdit de poursuivre des études générales ou technologiques.

Pour évaluer l'atteinte des objectifs, les chefs d'établissement d'origine et/ou d'accueil doivent procéder à l'analyse de différents indicateurs (notamment la réussite au DNB, la poursuite de scolarité des élèves, la diversité des secteurs d'activité des entreprises ayant accepté les stagiaires).

Admission en 3^e prépa-métiers et organisation

La 3^e prépa-métiers est proposée à des élèves, issus de 4^e, prêts à se mobiliser pour la construction de leur projet personnel de poursuite d'études, en particulier vers la voie professionnelle.

Le dossier de candidature en 3^e prépa-métiers est construit dès le début du deuxième

trimestre ou au cours du premier semestre, en lien étroit avec l'élève et la famille, par le professeur principal de 4^e, le coordonnateur de la 3^e prépa métiers et le PsyEN. Le projet peut être préparé au moyen d'une journée d'immersion dans l'établissement demandé.

Ce dossier est ensuite adressé à une commission placée sous l'autorité du recteur d'académie qui examine les candidatures et, le cas échéant, propose leur admission dans une classe de 3^e prépa-métiers. (cf. les ressources proposées dans la rubrique Pour aller plus loin).

La classe de troisième prépa-métiers peut être créée soit dans un collège, soit dans un lycée professionnel ou un lycée polyvalent. Dans ce cas, le règlement intérieur du lycée doit prévoir des dispositions spécifiques concernant les élèves de troisième soumis aux règles applicables aux élèves de collège et varier les lieux de stages.

La liaison entre les établissements et, en particulier entre les collèges et les lycées, est primordiale pour favoriser l'accueil des élèves.

Elle peut, par exemple, prendre la forme, outre la transmission du dossier et du livret scolaire unique, de réunions entre professeurs principaux des établissements concernés.

Les modalités d'organisation retenues sont précisées dans les volets pédagogiques des projets de chaque établissement.

Horaires

La formation comporte des enseignements communs et complémentaires, des séquences d'observation, des stages en milieu professionnel et des périodes d'immersion, dans des lycées notamment professionnels, dans des centres de formation d'apprentis ou dans des unités de formation par apprentissage.

[L'organisation des horaires](#) est consultable sur Éduscol.

Les activités réalisées dans le cadre de cette formation viennent alimenter le parcours Avenir de l'élève.

Constitution de l'équipe éducative

Les membres de l'équipe éducative doivent être choisis avec le plus grand soin pour leur adhésion au projet de la 3^e prépa-métiers et à ses modalités pédagogiques spécifiques. Cette équipe, composée des enseignants, du psychologue de l'éducation nationale (PsyEN) et du conseiller principal d'éducation (CPE), est animée par un coordonnateur qui est, en général, le professeur principal.

Elle doit accorder une attention particulière à l'élaboration d'une progression annuelle, s'appuyer sur un projet collectif prenant en compte à la fois les projets émergents des élèves et les objectifs assignés à la classe.

La pédagogie de projet, la pédagogie inversée, la co-intervention, l'interdisciplinarité, entre autres modalités d'enseignement, sont autant de leviers sur lesquels s'appuyer.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et la mise en place de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les régions sont chargées d'organiser des actions d'information sur les métiers et la formation aussi bien dans les collèges que dans les lycées et, de ce fait, sont impliquées dans les modalités de l'accompagnement à l'orientation des élèves de 3^e prépa-métiers.

Séquences de découverte professionnelle

Dans le cadre de la personnalisation de son parcours, à l'appréciation de l'équipe pédagogique, chaque élève doit, en fonction de son projet, effectuer, de une à quatre semaines de stages et de périodes d'immersion durant l'année scolaire. Il est recommandé de varier les lieux de stage et les métiers à découvrir.

Cette découverte professionnelle s'appuie sur la mise en place de situations concrètes de travail au plus près des aspirations des élèves. Elle se construit par contact direct avec le monde professionnel, au travers de séquences d'observation, de stages en milieu professionnel et des périodes d'immersion dans des lycées professionnels, dans des centres de formation d'apprentis ou dans des unités de formation par apprentissage.

Les membres de l'équipe pédagogique sont chargés d'accompagner les élèves dans la construction de leur projet professionnel y compris pendant les stages et les périodes d'immersion. Le chef d'établissement désigne, au sein de l'équipe pédagogique, des référents chargés d'effectuer le suivi personnalisé de deux à quatre élèves, comprenant des visites sur les lieux de stages et de périodes d'immersion.

Cette éducation à l'orientation peut être utilement complétée par des invitations à participer aux Journées Portes ouvertes des lycées hors réseau habituel d'établissements partenaires.

Évaluation des élèves

Une attention particulière doit être portée sur une évaluation positive et bienveillante. Pour cela, l'évaluation doit tenir compte de toutes les activités susceptibles de valoriser les élèves.

Par exemple :

- évaluation des fiches créées sur les champs professionnels étudiés ;
- restitution orale ;
- implication dans le travail personnel et dans le groupe ;
- stages et rapports de stage.

Les éléments de validation des parcours de l'élève trouvent naturellement leur place dans l'application [FOLIOS](#) (pdf 1,39 Mo).



BOÎTE À OUTILS

- [La classe de troisième dite "prépa-métiers"](#) sur le site Éduscol ;
- [Concevoir et formaliser le projet pédagogique](#), sur le site de l'académie de Bordeaux ;
- [exemple d'un projet pédagogique](#) pour une classe de 3e prépa-métiers.



TEXTES OFFICIELS

Textes officiels en vigueur au 20 mars 2025.

Dispositions codifiées

Code de l'éducation

- [Article L. 332-3](#) : enseignements complémentaires proposés ;
- [article L. 337-3-1](#) : troisième prépa-métiers ;
- [article D. 332-6](#) : aide spécifique apportée aux élèves ;
- [articles D. 331-1 à D. 331.15](#) : accueil d'élèves mineurs de moins de seize ans en milieu professionnel ;
- [articles D. 337-172 à D. 337-175](#) : la classe de 3^e "prépa-métiers" ;

Code du travail

- [Article L. 4153-1](#) : accueil en milieu professionnel durant les deux dernières années de leur scolarité obligatoire ;

Arrêtés

- [Arrêté du 10 avril 2019](#) relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de troisièmes dites "prépa-métiers" ;
- [arrêté du 31 décembre 2015 modifié](#) relatif aux modalités d'attribution du DNB ;

Textes infra-réglementaires

- [Note de service n° 2019-113 du 23 juillet 2019](#) : Définition d'un cadre national de la classe de troisième dite "prépa-métiers" ;
- [note de service n° 2017-172 du 22 décembre 2017](#) : DNB : modalités d'attribution à compter de la session 2018 (pdf 250 Ko) ;
- [circulaire n° MENE2407449C du 12 juillet 2024](#) : Séquences d'observation, visites

d'information et stages pour les élèves de collège.



POUR ALLER PLUS LOIN

- [3^e prépa-métiers : cinq questions à la députée Sylvie Charrière](#), auteure de l'amendement créant le dispositif, interview de décembre 2018 publiée sur le site VousNousIls (site d'information à l'initiative d'enseignants et de la Casden) ;
- [Éducation à l'orientation](#) - conférence internationale, site du Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO) ;
- un [exemple de dossier de demande d'admission](#) (pdf 193 Ko) de l'académie d'Aix Marseille, année scolaire 2024-2025 ;
- un [exemple qui allie calendrier et dossier](#), académie de Toulouse ;
- un [exemple de procédure et calendrier](#) issu de l'académie de Grenoble.

[Retour accueil du Film annuel](#)